

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 06.02.2015

Révision : 06.02.2015

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise

1.1 Identificateur de produit

Nom du produit: **Nettoyant pour acier chromé**

1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Pas de données disponibles actuellement.

Utilisation de la substance/préparation : Nettoyant pour acier chromé

1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Scheck GmbH & Co. KG
Dornstadter Weg 21
DE-89081 Ulm
Tél. 0041 731 14 01 08 0
info@scheck-ulm.de
www.scheck-ulm.de

Distributeur: Flühler Reinigungsprodukte AG
Mühlestrasse 4
CH-8344 Bäretswil
Tél. 044 939 91 91
info@fluehler.ch
www.fluehler.ch

1.4 Numéro d'appel d'urgence

+41 44 251 51 51 (Tox Center)

2. Identification des dangers

2.1 Classification de la substance ou du mélange Classification conformément au Règlement (CE) No. 1272/2008 (GHS/CLP)

**SGH7**

Skin Sens 1	H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
Aquatic Chronic 3	H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

2.2 Éléments d'étiquetage

**SGH07**

Mention d'avertissement Attention

Mentions de danger

H317	Peut provoquer une allergie cutanée
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme

Conseils de prudence

P261	Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
P280	Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage.
P273	Éviter le rejet dans l'environnement.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 06.02.2015

Révision : 06.02.2015

P333+P313 En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: consulter un médecin.
P501 Éliminer le contenu/réceptacle dans les prescriptions locales, régionales, nationales, internationales.

Identificateur de produit selon SGH









Huile d'orange, No.-CAS : 8008-57-9

2.3 Autres dangers Pas d'informations disponibles.

3. Composition/informations sur les composants

3.1 Caractérisation chimique : Mélange

Désignation : Mélange des substances suivantes additionné de matières inoffensives

Composants dangereux :		
CAS : 93685-81-5	Alcane, (C12)-Iso  Flam. Liq. 3, H226 ;  Asp. Tox. 1, H304	5-15%
CAS : 111-76-2 EINECS : 203-905-0	 Acute Tox.4, H302 ; Acute Tox. 4, H312 ; Acute Tox.4, H332 ; Skin Irrit. 2, H315 ; Eye-Irrit. 2, H319	<5%
CAS : 8008-57-9	Huile d'orange  Flam. Liq. 3, H226 ;  Asp. Tox. 1, H304 ;  Aquatic Acute 1, H400 ;  Aquatic Chronic 1, H410 ;  Skin Irrit. 2, H315 ; Skin Sens. 1A, H317	<1%
Ordonnance (CE) Nr. 648/2004 détergents / Étiquetage des composants		
Huile essentielles		<5%

4. Premiers secours

4.1 Description des premiers secours

- **Inhalation :** Donner de l'air frais, consulter un médecin en cas de troubles.
- **Contact avec la peau :** En règle générale, le produit n'irrite pas la peau.
- **Contact avec les yeux :** Rincer à l'eau les yeux avec les paupières ouvertes pendant plusieurs minutes.
- **Ingestion :** Si les troubles persistent, consulter un médecin.

4.2 Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Aucun(e) à notre connaissance.

4.3 Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Aucun(e) à notre connaissance.

**Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, article 31**

Date d'impression: 06.02.2015

Révision : 06.02.2015

5. Mesures de lutte contre l'incendie**5.1 Moyens d'extinction**

Moyens d'extinction appropriés : Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

5.2 Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Aucun(e) à notre connaissance.

5.3 Conseils aux pompiers

Équipement spécial pour la protection des intervenants :

Aucune mesure spéciale n'est nécessaire.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle**6.1 Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Pas nécessaire

6.2 Précautions pour la protection de l'environnement

En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes. Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.

6.3 Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Récupérer le produit au moyen de liant pour liquides (sable, kieselgur, absorbant acide, absorbant universel, sciure).

6.4 Référence à d'autres sections

Informations sur la manipulation et stockage voir chapitre 7
Informations sur l'équipement de protection personnel voir chapitre 8
Informations sur l'évacuation voir chapitre 13

7. Manipulation et stockage**7.1 Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Ne nécessite pas de mesures techniques spéciales de protection

Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Tenir à l'abri de la chaleur.

7.2 Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage : aucune prescription particulière

Indications concernant le stockage commun : Pas nécessaire.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 06.02.2015

Révision : 06.02.2015

Autres indications sur les conditions de stockage : Tenir à l'écart de la chaleur et la lumière du soleil.

Classe de stockage : 10

7.3 Utilisation(s) finale(s) particulière(s) : Pas d'autres informations importantes disponibles.

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques: Sans autre indication, voir point 7.

8.1 Paramètres de contrôle

Composants exigeant un contrôle des valeurs limites en relation avec le poste de travail:
111-90-0 2-(2Ethoxyethoxy)-ethanol (5-15%) Valeur à long terme : 35mg/m ³ , 6 ml/m ³ 2(I) ; AGS, Y, 11
111-76-2 2-Butoxy-ethanol (<5%) Valeur à long terme : 49mg/m ³ , 10 ml/m ³ 4(II) ;H, Y, AGS
Composants exigeant un contrôle des valeurs limite biologique
111-76-2 2-Butoxy-ethanol (<5%) 100 mg/l Matériel étudié : Urine Moment du prélèvement : lors d'une exposition à long terme : Après plusieurs couches antérieures Paramètre : acétate de 2-butoxyéthyle 200 mg/l Matériel étudié : Urine Moment du prélèvement : lors d'une exposition à long terme : Après plusieurs couches antérieures Paramètre : acétate de 2-butoxyéthyle (après hydrolyse)

Remarques supplémentaires : Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

8.2 Contrôles de l'exposition

Protection individuelle:

Mesures générales de protection et d'hygiène: Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Protection respiratoire: Pas nécessaire

Protection des mains: Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation. A cause du manque de tests, aucune recommandation pour un matériau de gants pour le produit / la préparation / le mélange. La sélection définitive du matériau entrant dans le gant doit tenir compte des vitesses de pénétration, des taux de perméation et de la dégradation.

Matériau des gants: Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. La résistance du matériau utilisé pour les gants n'est pas prévisible, il convient donc de faire un test avant leur utilisation.

Temps de pénétration du matériau des gants : Le délai de pénétration précis des matériaux du gant doit être demandé au fabricant et doit être respecté.

Protection des yeux : Lors du transvasement des lunettes de protection sont recommandées.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 06.02.2015

Révision : 06.02.2015

9. Propriétés physiques et chimiques

9.1 Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Informations générales

Apparence:

Forme:	liquid
Couleur:	incolore
Odeur:	genre solvant
Seuil olfactif:	pas déterminé

Valeur pH : pas déterminé

Changement d'état

Point/Plage de fusion :	pas déterminé
Point/Plage d'ébullition :	68°C

Point d'éclair : > 100°C – ne favorise pas la combustion

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Température d'inflammation : 190°C

Température de décomposition : pas déterminé

Auto-inflammabilité : Le produit n'est pas auto-inflammable.

Risque d'explosion : Le produit n'est pas exposible.

Limite d'explosion

Inférieure :	pas déterminé
Supérieure :	pas déterminé

Pression de vapeur : pas déterminé

Densité :	pas déterminé
Densité relative :	pas déterminé
Densité de vapeur :	pas déterminé
Vitesse d'évaporation :	pas déterminé

Solubilité dans/miscibilité avec l'eau : non ou peu miscible

Coefficient de partage n-octanol/eau : pas déterminé.

Viscosité :

Dynamique :	pas déterminé
Cinématique :	pas déterminé

Teneur en solvant :

Solvants organiques :	13,5 %
-----------------------	--------

9.2 Autres indications : Aucune information pertinente supplémentaire n'est disponibles.

10. Stabilité et réactivité

10.1 Réactivité : Pas d'information disponible.

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 06.02.2015

Révision : 06.02.2015

10.2 Stabilité chimique : Décomposition thermique/ conditions à éviter :	Pas de décomposition en utilisation conforme.
10.3 Possibilité de réactions dangereuses :	Pas de réactions dangereuses connues.
10.4 Conditions à éviter :	Pas d'information disponible.
10.5 Matières incompatibles :	Pas d'information disponible.
10.6 Produits de décomposition dangereux :	Pas de produits de décomposition dangereux connus.

11. Informations toxicologiques

11.1 Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë

Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification : 111-76-2 2-Butoxy-ethanol

Orale :	LD50	1480 mg/kg (rat)
Dermale :	LD50	400 mg/kg (rat)

Effet primaire d'irritation : de la peau des yeux Sensibilisation

Pas d'effet d'irritation
Pas d'effet d'irritation
Pas d'effet de sensibilisation connu.

12. Informations écologiques

12.1 Toxicité

Toxicité aquatique:	Pas d'information disponible
----------------------------	------------------------------

12.2 Persistance et dégradabilité

Les agents tensioactifs contenus dans le produit ont une dégradabilité primaire moyenne d'au moins 90% conformément aux exigences des directives sur les détergents CE.

12.3 Potentiel de bioaccumulation	Pas d'information disponible
--	------------------------------

12.4 Mobilité dans le sol	Pas d'information disponible
----------------------------------	------------------------------

Effets écotoxiques:	Remarque: Nocif pour les poissons
----------------------------	-----------------------------------

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 06.02.2015

Révision : 06.02.2015

Autres indications écologiques:

Indications générales:

Catégorie de pollution des eaux 2 (auto-classification): polluant. Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou la canalisation. Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol. Nocif pour les organismes aquatiques.

12.5 Résultats des évaluations PBT et vPvB:

PBT: Non applicable.

vPvB: Non applicable

12.6 Autres effets néfastes

Pas d'information disponible.

13. Considérations relatives à l'élimination

13.1 Méthodes de traitement des déchets

Recommandation : Ne doit pas être éliminé avec les déchets domestiques. Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Emballages contaminés :

Recommandation : Éliminer selon les dispositions officielles.

14. Informations relatives au transport

14.1 Numéro UN

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.2 Désignation correcte

ADR, ADN, IMDG, IATA néant

14.3 Classe(s) de danger pour le transport

ADR, ADN, IMDG, IATA
Classe néant

14.4 Groupe d'emballage

ADR, IMDG, IATA néant

14.5 Risques environnementaux

Marine polluant: non

14.6 Précautions particulières à prendre par l'utilisateur :

non applicable

14.7 Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC :

non applicable

UN « Model Regulation » : -

Fiche de données de sécurité selon 1907/2006/CE, article 31

Date d'impression: 06.02.2015

Révision : 06.02.2015

15. Informations réglementaires

15.1 Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

Prescription nationale:

en Allemagne, selon l'ordonnance concernant la sécurité d'exploitation.

Directives techniques air : Classe NK – Part en % 5-15

Catégorie de pollution des eaux: 2 (auto-classification): polluant

15.2 Evaluation de la sécurité chimique pas effectué

16. Autres indications

Les renseignements de cette fiche de données de sécurité sont basés sur l'état actuel de nos connaissances relatives au produit concerné. Elles ne représentent toutefois aucune garantie de propriété du produit et ne justifient aucune relation juridique contractuelle.

Phrases importantes

H226	Liquide et vapeurs inflammables.
H302	Nocif en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H312	Nocif par contact cutané.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H332	Nocif par inhalation.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Abréviations et acronymes

ADR:	Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route (European Agreement concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Road)
IMDG:	International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA:	International Air Transport Association
GHS:	Globally Harmonised System of Classification and Labelling of Chemicals
EINECS:	European Inventory of Existing Commercial Chemical Substances
ELINCS:	European List of Notified Chemical Substances
CAS:	Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
LC50:	Lethal concentration, 50 percent
LD50:	Lethal dose, 50 percent
Flam.Liq.3:	Flammable liquids, Hazard Category 3
Acute Tox. 4:	Acute toxicity, Hazard Category 4
Skin Irrit. 2:	Skin corrosion/irritation, Hazard Category 2
Eye Irrit. 2:	Serious eye damage/eye irritation, Hazard Category 2
Skin Sens. 1:	Sensitisation – Skin, Hazard Category 1
Skin Sens. 1A:	Sensitisation – Skin, Hazard Category 1A
Asp. Tox. 1:	Aspiration hazard, Hazard Category 1
Aquatic Acute 1:	Hazardous to the aquatic environment – Acute Hazard, Category 1
Aquatic Chronic 1:	Hazardous to the aquatic environment – Chronic Hazard, Category 1
Aquatic Chronic 3:	Hazardous to the aquatic environment – Chronic Hazard, Category 3